

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIDAL Michel, VIALA Didier.

Absent excusé : AMBERT Philippe,

Absent : CLOUP Philippe

Secrétaire de séance : LECLERE-KLEITZ Stéphanie

Quorum : 6

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 09/02/2023

Ordre du jour

- ✓ Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal
- ✓ Plan de financement du projet « Aménagement du café communal »
- ✓ Demande de subvention et convention de partenariat avec l'Association « Amicale bouliste MONTFAPEYREGOUX-ST JEAN DE VALS »
- ✓ Questions diverses

✓ **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

✓ **Plan de financement du projet « Aménagement du café communal »**

Le Maire informe de la réunion qui s'est tenue hier avec M. Erwan DUBOIS du PETR Pays de Cocagne et Mme Séverine MENCHON, DGS à la CCLPA pour présentation du projet et étude du financement.

Monsieur le Maire rappelle que le local communal accueillant actuellement le café est exigu et n'offre pas de conditions d'accueil satisfaisantes. Le Conseil municipal propose de rénover une partie du bâtiment abritant la Mairie dans le but d'y installer le café « Chez Suzette », avec construction d'une extension.

Monsieur le Maire présente ensuite l'estimatif du coût des travaux dressé par M. Jacques VIALA, architecte et propose d'adopter le plan de financement du projet suivant :

MONTANT TOTAL DU PROJET : **129 425.64 € H.T** (dont 119 286.30 € de travaux et 10 139.34 € de frais de mission d'architecte)

- **Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 : 38 827.69 €** (soit 30 % du montant total HT du projet)
- **Subvention sollicitée auprès du Département du Tarn au titre du FDT Axe 1, Mesure 1 : 19 413.85 €** (soit 15 % du montant total HT du projet)
- **Fonds européen (Leader-PETR Pays de Cocagne) : 45 298.97 €** (soit 35 % du montant total HT du projet)
- **Autofinancement de la commune : 25 885.13 €** (soit 20 % du montant total HT du projet)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement précité
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif communal 2023
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférant

(Délibération n°2023/01)

Un marché public sera réalisé étant donné les montants prévisionnels et car cela est plus simple pour la tenue de la comptabilité. Il y aura environ 500 € de frais de publication dématérialisée du marché via l'Association des Maires du Tarn. Tous les postes (stores, peintures...) ont été comptés dans l'estimatif des travaux.

Par rapport aux subventions, pour le Département : nous avons une enveloppe triennale 2021-2023 de 45 000 € mais ne connaissons toujours pas le montant alloué au réaménagement de la place de la Mairie. Pour le LEADER (programme européen), la commune pourrait toucher jusqu'à 120 000 €. Pour la DETR, le Maire rencontrera le Sous-Préfet le 13/02/2023 pour lui remettre le dossier. Enfin, il est peut-être possible de demander une aide auprès de la Région, le PETR Pays de Cocagne nous tiendra informé.

✓ **Demande de subvention et convention de partenariat avec l'Association « Amicale bouliste MONTFA-PEYREGOUX-ST JEAN DE VALS »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Amicale : les habitants de Laboulbène représentent une part importante des licenciés de l'Amicale Bouliste et cette dernière participe à l'organisation du tournoi de pétanque lors de la fête annuelle du village. Le Maire donne ensuite lecture au Conseil municipal de la convention de partenariat proposée par l'Amicale Bouliste Montfa-Peyregoux-St Jean de Vals à la commune de LABOULBENE qui permettra de formaliser les relations entre l'association et la commune.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Amicale Bouliste de MONTFA-PEYREGOUX-ST JEAN DE VALS et la commune de LABOULBENE ci-après annexée.

(Délibération n°2023/02)

Les travaux de boudrome couvert sont en cours de réalisation à Montfa. Il sera ouvert aux extérieurs, notamment aux habitants de Laboulbène, avec priorité aux licenciés.

La convention facilitant l'attribution d'une subvention à une association extérieure, le Conseil municipal convient d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Amicale Bouliste pour la réalisation du boudrome couvert. Le Conseil proposera à l'Amicale d'organiser cet été un concours de pétanque un dimanche après-midi où le café sera ouvert.

✓ **Questions diverses**

- **Café « Chez Suzette »** : M. Caillet dit qu'il faudrait racheter du Coca et du Ricard pour le prochain café du 10/02. Le coca sera acheté en bouteille de 2 L au lieu de canettes. En contrepartie de l'accueil de la soirée événementielle organisée par les partenaires de la radio 100 %, de la publicité est faite à la station-service de Leclerc à Castres et sur la radio FM 81.

- **La Bodonié** : le Maire expose que l'accès actuel aux parcelles cadastrées section B n°378 et 384 appartenant à Mme Catherine GUIRAUD se fait par les parcelles cadastrées section B n° 381 et 382 par un droit de passage accordé par le propriétaire de ces parcelles. Le chemin de la Bodounié constitue donc une voie sans issue. Pour des raisons de sécurité, le maire propose aux membres du Conseil municipal l'achat par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°117 en vue de réaliser une aire de retournement en 0/20 avec démolition de l'appentis en ruine et de créer un accès public aux parcelles cadastrées section B n°378 et 384.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

- **DECIDE** de l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°117 puis de la démolition de l'appentis en ruine en vue de réaliser une aire de retournement pour les véhicules et un accès aux parcelles cadastrées section B n°378 et 384
- **AUTORISE** le Maire à contacter le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°117 en vue de l'achat.
(Délibération n°2023/03+03A)

Le Maire informe que pour l'instant seuls les terrains bâtis ont été achetés aux enchères auprès de France Domaines.

- **Commission Enfance-Jeunesse-Sport à la CCLPA** : le séjour ski est complet. La commission prépare les séjours été et les chantiers Loisirs Jeunes
- **Eclairage Public à l'Allée des 13 vents** : la demande de branchement a été faite auprès du SDet (ENEDIS ne réalise pas les branchements de ce type)
- **Place de la Mairie** : les nouveaux réverbères seront installés vers le 15/02 et la fontaine sera mise en service après les dernières gelées.

Suivent les signatures :

Le Maire,
Didier VIALA

Le secrétaire de séance
LECLERE-KLEITZ Stéphanie